

JOURNEE DU PARASPORT GRAND EST – 02 DECEMBRE 2021
Compte rendu des échanges sur les temps thématiques en Ateliers

ATELIER n°1 : Quelles sont les ressources à mobiliser pour créer une pratique parasportive ?

Volonté de l'atelier : faire correspondre une liste d'enjeux pour le développement de la pratique à une typologie d'acteurs.

Objectif : échanger en groupe sur les enjeux, changer sur ces derniers et débattre sur l'application de ces derniers en travaillant à des transversalités.

ETAT

Enjeux recensés	Groupe 1 (50%)	Groupe 2 (30%)	Groupe 3 (60%)
Faire appliquer les normes d'accessibilité	Permettre un recensement du matériel adapté	Faire appliquer les normes d'accessibilité	Renforcer l'information sur le Parasport auprès des prescripteurs
Permettre un recensement du matériel adapté (via Handiguide)	Mutualiser les moyens pour financer des équipements sportifs 100% inclusifs	Continuité entre EPS, activité physique et pratique en club	Introduire l'activité physique dans le parcours individuel
Faciliter le recensement des clubs para accueillant	Créer des passerelles avec les formations universitaires et d'Etat pour la prise en charge d'une PSH	Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport
Favoriser la professionnalisation du Parasport	Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs	Développement d'un réseau parasportif mobilisable	Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH
Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	Favoriser la professionnalisation du Parasport	Faire appliquer les normes d'accessibilité
Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	Faire appliquer les normes d'accessibilité	Former les éducateurs à l'accueil du public PSH	Apporter une réponse adaptée à la double licence
Apporter une réponse adaptée à la double licence	Favoriser la professionnalisation du Parasport	Rassembler les techniciens du Parasport pour centraliser leur connaissance	Favoriser la professionnalisation du Parasport
Soutenir la prise en compte du handicap dans le cadre du sport sur ordonnance	Réfléchir à un nouveau modèle de club para-accueillant	Mise en place d'une formation Para-accueillante	Créer des passerelles avec les formations universitaires et d'Etat pour la prise en charge d'une PSH
Renforcer l'information sur le Parasport auprès des prescripteurs	Constituer un recensement du matériel adapté		
Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs			

MOUVEMENT SPORTIF

Enjeux recensés	Groupe 1 (54%)	Groupe 2 (55%)	Groupe 3 (45%)
Former les éducateurs à l'accueil du public PSH	Créer un réseau d'experts parasportifs	Développement d'un réseau parasportif mobilisable	Constituer un recensement du matériel adapté
Constituer un recensement du matériel adapté	Faciliter le recensement des clubs para accueillant	Systématiser le développement de commissions para-disciplinaires	Créer un réseau d'experts parasportifs
Mettre en place une centrale d'achat de matériel adapté	Apporter une réponse adaptée à la double licence	Développer de nouveaux partenariats pour le financement d'eq. sportifs	Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs
Accompagner la professionnalisation du Parasport	Systématiser le développement de commissions para-disciplinaires	Apporter une réponse adaptée à la double licence	Réfléchir à un nouveau modèle de club para-accueillant
Réfléchir à un nouveau modèle de club para-accueillant	Mettre en place une centrale d'achat de matériel adapté	Rassembler les techniciens du Parasport pour centraliser leur connaissance	Apporter une réponse adaptée à la double licence
Mutualiser l'emploi d'éducateurs formés à l'accueil de PSH	Favoriser l'inclusion par le Sport	Créer un réseau d'experts parasportifs	Mise en place d'une formation Para-accueillante
Développer des temps de réflexion thématique sur le Parasport	Mutualiser l'emploi d'éducateurs formés à l'accueil de PSH	Permettre un recensement du matériel adapté	
Systématiser le développement de commissions para-disciplinaires	Mutualiser le savoir-faire Parasportif	Mutualiser l'emploi d'éducateurs formés à l'accueil de PSH	
Apporter une réponse adaptée à la double licence	Réfléchir à un nouveau modèle de club para-accueillant	Constituer un recensement du matériel adapté	
Mise en place d'une formation Para-accueillante		Mise en place d'une formation Para-accueillante	
Rassembler les techniciens du Parasport pour centraliser leur connaissance		Faciliter le recensement des clubs para accueillant	
		Favoriser la professionnalisation du Parasport	

SCOLAIRE

Enjeux recensés	Groupe 1 (22%)	Groupe 2 (44%)	Groupe 3 (11%)
Rendre accessible les pratiques d'EPS	Rendre accessible les pratiques d'EPS	Rendre accessible les pratiques d'EPS	Systematiser la pratique parasportive
Constituer un recensement du matériel adapté	Apporter une réponse adaptée à la double licence	Apporter une réponse adaptée à la double licence	Inclure l'activité physique dans les projets d'établissements de façon systématique
Développement d'un réseau parasportif mobilisable	Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	Inclure l'activité physique dans les projets d'établissements de façon systématique	Co-construire un module de formation pour une montée en compétences des enseignants
Favoriser l'inclusion par le Sport	Continuité entre EPS, activité physique et pratique en club	Systematiser la pratique parasportive	
Solutionner l'avis médical d'inaptitude		Constituer un recensement du matériel adapté	
Faciliter l'appréhension de l'ensemble des familles de handicaps		Continuité entre EPS, activité physique et pratique en club	
Co-construire un module de formation pour une montée en compétences des enseignants		Co-construire un module de formation pour une montée en compétences des enseignants	
Créer des passerelles avec les formations universitaires et d'Etat pour la prise en charge d'une PSH			
Continuité entre EPS, activité physique et pratique en club			

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Enjeux recensés	Groupe 1 (36%)	Groupe 2 (57%)	Groupe 3 (43%)
Faciliter l'accessibilité des équipements sportifs	Développer de nouveaux partenariats pour le financement d'eq. sportifs	Faciliter la mobilité des PSH	Favoriser l'accompagnement vers la pratique via le CCAS
Constituer un recensement du matériel adapté	Favoriser l'accompagnement vers la pratique via le CCAS	Développer des temps de réflexion thématique sur le Parasport	Développer de nouveaux partenariats pour le financement d'eq. sportifs
Faciliter la mobilité des PSH	Permettre un recensement du matériel adapté	Constituer un recensement du matériel adapté	Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH
Valoriser les bienfaits de l'APA pour le confort de vie d'une PSH	Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs	Favoriser la disponibilité des PSH sur les créneaux associatifs.	Faciliter la mobilité des PSH
Faciliter l'accès aux équipements sportifs en journée.	Développer des temps de réflexion thématique sur le Parasport	Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs	Faciliter l'accès aux équipements sportifs en journée.
Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Mutualiser les moyens pour financer des équipements sportifs 100% inclusifs	Créer un réseau d'experts parasportifs	Faciliter l'accessibilité des équipements sportifs
Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	Faciliter la mobilité des PSH	Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	
Introduire l'activité physique dans le parcours individuel	Faciliter l'accès aux équipements sportifs en journée.	Faciliter le recensement des clubs para accueillant	
Apporter une réponse adaptée à la double licence	Développement d'un réseau partenarial avec le mouvement sportif	Faciliter l'accessibilité des équipements sportifs	
Développer de nouveaux partenariats pour le financement d'eq. sportifs	Favoriser la disponibilité des PSH sur les créneaux associatifs.	Développement d'un réseau partenarial avec le mouvement sportif	
Créer un réseau d'experts parasportifs		Systematiser la pratique parasportive	
Favoriser l'accompagnement vers la pratique via le CCAS		Favoriser l'accompagnement vers la pratique via le CCAS	
Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs		Faciliter l'accès aux équipements sportifs en journée.	
Mise en place d'une formation Para-accueillante		Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport	

MEDICO SOCIAL

Enjeux recensés	Groupe 1 (30% des enjeux recensés ont été choisis)	Groupe 2 (30%)	Groupe 3 (30%)
Informers les parents & proches de l'utilité de l'APA	Faciliter l'appréhension de l'ensemble des familles de handicaps	Systématiser la pratique parasportive	Renforcer l'information sur le Parasport auprès des prescripteurs
Constituer un recensement du matériel adapté	Introduire l'activité physique dans le parcours individuel	Soutenir la prise en compte du handicap dans le cadre du sport sur ordonnance	Soutenir la prise en compte du handicap dans le cadre du sport sur ordonnance
Systématiser la pratique parasportive	Renforcer l'information sur le Parasport auprès des prescripteurs	Informers les parents & proches de l'utilité de l'APA	Introduire l'activité physique dans le parcours individuel
Valoriser les bienfaits de l'APA pour le confort de vie d'une PSH	Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Informers les parents & proches de l'utilité de l'APA
Favoriser la disponibilité des PSH sur les créneaux associatifs.	Informers les parents & proches de l'utilité de l'APA		Valoriser les bienfaits de l'APA pour le confort de vie d'une PSH
Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Valoriser les bienfaits de l'APA pour le confort de vie d'une PSH		Solutionner l'avis médical d'inaptitude
Inclure l'APA dans les projets d'établissements de façon systématique	Solutionner l'avis médical d'inaptitude		Faciliter l'appréhension de l'ensemble des familles de handicaps
Développement d'un réseau partenarial avec le mouvement sportif	Soutenir la prise en compte du handicap dans le cadre du sport sur ordonnance		Systématiser la pratique parasportive
Mutualiser l'emploi d'éducateurs formés à l'accueil de PSH	Créer des passerelles avec les formations universitaires et d'Etat pour la prise en charge d'une PSH		Apporter une réponse adaptée à la double licence
Mutualiser les moyens pour financer des équipements sportifs 100% inclusifs			

Atelier 1 :

Premier Constat : il ressort assez nettement que les acteurs ne connaissent pas forcément les missions et rôles des acteurs du Mouvement Scolaire et du Médico-Social d'où un degré de méconnaissance de la place de l'activité physique pour les personnes en situation de handicap. Leur position quotidienne auprès du public leur donne un rôle prépondérant mais pour autant, il est de la responsabilité aux autres acteurs de les soutenir dans ses missions quotidiennes notamment sur des besoins transverses comme l'activité physique au regard de moyens humains et financiers contraints.

Quelques éléments de compréhension / Mouvement Scolaire

Les lois du 11 février 2005 ont mis en place, pour les enfants et adolescents en situation de handicap, la déclinaison du droit à l'éducation avec une obligation de scolarisation ou prise en charge adaptée (cf. partie Médico-social, ci-dessous). Ils sont accueillis au sein des établissements scolaires, en classe « ordinaire » ou dans un dispositif collectif (Classes d'intégration scolaire –CLIS– ou Unités localisées pour l'inclusion scolaire –ULIS), dans l'enseignement supérieur ou dans des formations hors de l'école; avec des aménagements de scolarité (matériel adapté, auxiliaires de vie scolaire, formation des enseignants et personnels, scolarité pour les jeunes sourds, aménagement des examens).

Quelques éléments de compréhension / Médico-Social

« Le secteur médico-social est étroitement lié aux dispositifs de l'aide sociale, en tant que droit lié à des besoins souvent vitaux, et de l'action sociale, qu'elle soit légale ou facultative. Il implique également de nombreux acteurs : État, Assurance maladie, Agences régionales de santé, collectivités locales, etc. Ces acteurs ont un rôle déterminant dans le financement de l'aide et de l'action sociale, et notamment les départements et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). »
(Guide secteur médico-social – CNSA)

- **Pour les enfants et adolescents handicapés, le droit à l'éducation est décliné avec une obligation de scolarisation ou une prise en charge adaptée. Elle peut être mise en œuvre** : par l'accueil au sein d'un établissement ou d'un service d'éducation adaptée qu'ils soient établissements ou services médicosociaux ou établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA); grâce à la prise en charge de dépenses particulières étroitement liées à l'éducation et à la formation (ex. : frais de transports...)
- **L'emploi des personnes handicapées fait l'objet de mesures spécifiques avec** : l'obligation d'emploi des personnes handicapées, en lien avec l'AGEFIPH et le FIPHFP ou la mise en œuvre d'accords de branche; des actions visant à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi (plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés –PRITH–, des aides à l'emploi via, par exemple, la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé –RQTH–, des orientations vers des structures spécialisées comme les Centres de pré orientation, les Centres de rééducation professionnelle –CRP–, le soutien du réseau Cap emploi, des dispositifs de rééducation au sein des entreprises...); des conditions adaptées pour l'emploi dans le milieu ordinaire (ex. : obligation d'aménagement du poste de travail, procédures spécifiques pour le licenciement, conditions spécifiques pour l'accès à la fonction publique...); des mesures dérogatoires concernant la retraite des travailleurs handicapés ; la possibilité d'accueil au sein du secteur protégé: établissements et services d'aide par le travail –ESAT– ou du secteur ordinaire adapté (Entreprises adaptées –EA– ou Centres de distribution de travail à domicile –CDTD)

- Pour les adultes, certains besoins peuvent nécessiter l'accueil et l'accompagnement par un établissement ou un service** : pour les établissements, il peut s'agir de Foyers d'hébergement (FH), de Foyers de vie ou occupationnels (FV-FO), de Maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou de Foyers d'accueil médicalisés (FAM); pour les services, il peut s'agir spécifiquement de Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et de Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH). Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) peuvent également intervenir; des structures spécifiques : - avec des obligations spécifiques pour les établissements et services qui accompagnent des personnes polyhandicapées (MAS, FAM, SAMSAH) , - des Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socioprofessionnelle pour les personnes cérébrolésées (UEROS). Certains de ces établissements (FAM, foyers de vie...) peuvent être plus particulièrement mobilisés pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

Le manque de connaissance des missions et enjeux relatifs à ces acteurs soulignent un manque d'engagement actuel entre les acteurs présents et le médico-social. Fortement impacté par le Ségur de la Santé de Juillet 2020, nous constatons que le médico-social fait face à un déficit de personnel de façon globale et que cela a des répercussions sur l'accompagnement des usagers sur de l'activité physique. L'activité physique, comme nous l'avons constaté dans l'Etat des Lieux mené ces derniers mois, n'est pas obligatoire pour un établissement et nous observons en retour une absence régulière de cette dernière au sein des projets d'établissements.

A contrario, le mouvement scolaire travaille depuis de nombreuses années sur l'hétérogénéité des publics accueillis à l'école au sein des 1^{er} et 2nd degrés. Toutefois, au regard de la singularité du handicap, il est de notre devoir d'accompagner la montée en compétences afin de soulever certaines barrières à la pratique d'une activité physique pour une PSH.

Enjeux faisant l'objet de consensus				
Médico-social	Mouvement Sportif	Scolaire	Collectivités territoriales	Etat
Légende : 3 groupes sur 3 ont nommé l'enjeu cité / 2 groupes sur 3 ont nommé l'enjeu cité				
Informer les parents & proches de l'utilité de l'APA	Apporter une réponse adaptée à la double licence	Rendre accessible les pratiques d'EPS	Favoriser l'accompagnement vers la pratique via le CCAS	Soutenir le financement de sensibilisations du Grand Public au handicap par le Sport
Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	Créer un réseau d'experts parasportifs	Continuité entre EPS, activité physique et pratique en club	Faciliter l'accès aux équipements sportifs en journée.	Favoriser la professionnalisation du Parasport
Systématiser la pratique parasportive	Mise en place d'une formation Para-accueillante	Co-construire un module de formation pour une montée en compétences des enseignants	Faciliter la mobilité des PSH	Faire appliquer les normes d'accessibilité
Valoriser les bienfaits de l'APA pour le confort de vie d'une PSH	Mutualiser l'emploi d'éducateurs formés à l'accueil de PSH		Orienter la construction d'équipements sportifs & Parasportifs	
	Constituer un recensement du matériel adapté		Développer de nouveaux partenariats pour le financement d'eq. sportifs	
			Réfléchir au recueil de données pour mieux soutenir les PSH	

On retrouve ce manque de connaissance du médico-social et du mouvement scolaire par une absence de consensus dans le choix des enjeux attribués aux « familles » d'acteurs.

Enjeux faisant l'objet de débat	
Enjeux	
Accompagner la professionnalisation du parasport	Doit être mission de l'Etat au travers des délégations ministérielles ou Mouvement Sportif au regard des délégations ?
Mutualiser le savoir-faire parasportif	Enjeu de l'Etat mais doit se partager avec les collectivités territoriales et le Mouvement Sportif (au travers des clubs sportifs)
Favoriser l'inclusion par le sport	Enjeu transversal sur des acteurs comme Scolaire, Mouvement Sportifs (via clubs), Médico-Social
Réfléchir au recueil des données pour PSH	Pas de réponse proposée...

Le travail de recensement des enjeux ouvrant au débat a été riche sur les échanges verbaux formulés sur chacun des groupes mais peu qualifiant pour un traitement post « Journée du Parasport ».

L'ensemble des deux rotations sur cet atelier a, néanmoins, fait émerger plusieurs freins :

- Isolement des pratiquants :
 - Difficultés à toucher les pratiquants présents en établissements,
 - Mixité pas toujours favorable selon la singularité du handicap,
 - Relation des pratiquants aux clubs sportifs ?
- Prescripteurs :
 - Professionnels de santé : mauvaise connaissance de ces derniers quant aux bienfaits de la pratique. Néanmoins, personne ne semble être en mesure de définir clairement à qui revient la mission de prendre contact avec ces professionnels ?
 - Ressources des MDPH : au regard des travaux menés sur les enjeux, ci-dessus, la compétence autonomie ne semble pas intégrée dans la réflexion. La MDPH ne doit pas être un point d'entrée unique mais il doit s'intégrer dans un schéma global (cf. Schémas départementaux de l'Autonomie) afin de répondre à la singularité des PSH. Notons que toutes les PSH ne bénéficient pas de dossiers MDPH du fait de taux d'incapacités faibles, on parlera ici pour grande partie des handicaps dits « d'invisibles ».
- Formation :

Nécessité de rassurer les encadrants en clubs du fait de représentations sur le handicap puisque la formation, bien que pas obligatoire pour un cadre bénévole, est fortement demandée par ces derniers. Pour rappel, un diplôme spécifique est nécessaire pour un éducateur proposant un encadrement contre rémunération. Ligues & comités (hors fédérations Handisport et Sport Adapté) construisent ainsi encore leurs programmes de formations.

- Préconisations de l'Etat des Lieux Grand Est :

Préconisation 1	Promouvoir, favoriser et renforcer la définition du handicap, de l'activité physique adaptée et du parasport.
Préconisation 7	Développer la prise en compte du volet parasportif dans le mouvement sportif régional au travers de ses instances, projets sportifs territoriaux et de groupes thématiques.
Préconisation 8	Favoriser la synergie des techniciens territoriaux du parasport pour centraliser les connaissances et appliquer un projet commun.
Préconisation 9	Accompagner la professionnalisation du Parasport et mutualiser le savoir-faire en territoire.
Préconisation 10	Réfléchir et co-construire un nouveau modèle de club para-accueillant
Préconisation 11	Mobiliser les acteurs sur la connaissance du matériel adapté et créer un modèle régional de mutualisation du matériel sportif adapté.
Préconisation 16	Valoriser et renforcer l'expertise parasportive auprès des ligues homologues afin de soutenir la prise en charge du public et créer un modèle régional de formation parasportive.

ATELIER n°2 : Quel rôle des collectivités territoriales et quels enjeux à leur échelle ?

Volonté de l'atelier : faire travailler les acteurs sur des cas pratiques

Objectif : échanger en groupe sur les enjeux, échanger sur ces derniers et débattre sur l'application de ces derniers en travaillant à des transversalités.

- **Cas n°1 : Comment favoriser le lien entre l'Offre sportive et la Demande de pratiques ?**
 - **Point de vue local / communal - Point de vue Départemental**
- **Cas n°2 : Comment entreprendre la réhabilitation ou la construction d'un équipement sportif accessible ?**

Ce qui ressort des cas pratique n°1 & n°2 :

CE QUI NOUS RASSEMBLE SUR LE SUJET	CE QUI FAIT DEBAT ENTRE NOUS	CE DONT ON A BESOIN POUR DEVELOPPER DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • La double compétence des CD (autonomie/sport) traitée de manière transversale avec une réflexion particulière sur l'aspect jeunesse • Groupes de travaux nécessaires sur la thématique dans le but de rassembler les acteurs du milieu sportif en local et ceux du médico-social (intelligence collective) • Rôle de catalyseur de soutien aux acteurs, pas d'opérateur. Prôner une politique du « ne pas faire à la place de » mais plutôt sur l'accompagnement. • Communication importante est indispensable (réseaux sociaux, site internet) diffusion du message • Attente sur les CRdS pour fédérer l'ensemble du mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains pour traiter le sujet, • Etablir une ligne de conduite, • Difficile de prioriser (mixité du public, niveau des clubs), • Transport & cheminement pour arriver sur site complexe, • Méconnaissance des enveloppes possibles en matière de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les bonnes idées, bonnes pratiques en territoires, • Réflexions sur la prise en charge de formation par les collectivités sur la thématique sport handicap. • Formation des éducateurs/ agents communaux sur la thématique sport handicap (mise à disposition, mutualisation) • Subventionnements spécifiques pour l'emploi • Référencement de personnes qualifiées sur la thématique sport handicap en local • Associer d'autres acteurs sur le cahier des charges sur les réflexions concernant les équipements (associations gestionnaires, fédérations, associations des familles) • Critères communs dans les co-financements.

- Préconisations de l'Etat des Lieux Grand Est :

Préconisation 2	Intégrer la pratique physique et/ou sportive dans le parcours individuel des personnes en situation de handicap.
Préconisation 3	Modéliser et accompagner la structuration territoriale auprès des services de l'autonomie départementaux et la mise en place de référents Sport Handicap.
Préconisation 4	Renforcer et soutenir le travail sur l'accès au Parasport au sein du milieu scolaire dans ses actions d'inclusion par le Sport.
Préconisation 9	Accompagner la professionnalisation du Parasport et mutualiser le savoir-faire en territoire.
Préconisation 10	Réfléchir et co-construire un nouveau modèle de club para-accueillant
Préconisation 12	Travailler de façon transversale à la définition d'une politique de mise en accessibilité et de mobilité concernant les équipements sportifs en apportant une attention particulière aux activités de pleine nature.
Préconisation 13	Redéfinir le travail de l'accessibilité en inversant la notion d'inclusion que l'on y induit en rendant accessible au Grand Public un équipement accessible aux personnes en situation de handicap.

ATELIER n°3 : ARS, rectorats, grandes associations... quels partenariats utiles avec le mouvement sportif ?

Grande question n°1

Quel rôle de l'éducation nationale dans la démocratisation de la pratique sportive pour les élèves en situation de Handicap ?

Pour alimenter la discussion :

La dispense semble rester la norme pour les jeunes scolarisés en inclusion au sein de l'Education nationale. Selon vous, les freins sont-ils plutôt :

- l'autocensure des familles ?
- Le manque de ressources des enseignants ?
- L'adaptation des pratiques ?

La Semaine Olympique et Paralympique est-elle un vecteur pour amener plus de sports dans les écoles ?

USEP, UNSS... les fédérations scolaires jouent-elles leur rôle en matière d'inclusion ? Comment qualifier les liens entre elles et les autres acteurs du monde sportif ?

CE QUI NOUS RASSEMBLE SUR LE SUJET	CE QUI FAIT DEBAT ENTRE NOUS	CE DONT ON A BESOIN POUR DEVELOPPER DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Le label « Génération 2024 » est un levier facilitant dans le cadre de la démocratisation de l'activité physique chez les élèves en situation de handicap. <ul style="list-style-type: none"> ○ Phénomène pouvant être exponentiel avec la labélisation des ESMS • Singularité des situations de handicaps : chaque élève et famille réagit différemment à une situation de handicap. • Manque de formations des enseignants • Certificat d'incapacité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Souvent forcée, ○ Complaisance des parents • AVSI / AESH : manque d'accompagnement sur les créneaux de sport / EPS 	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction entre l'éducation physique & sportive (EPS) et Activité physique (AS) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'EPS est normée ○ Quel lien faire entre EPS & clubs = Sport Partagé proposé en UNSS rentre-t-il dans AS et/ou EPS 	<ul style="list-style-type: none"> • Etendue de la labellisation des ESMS par le label « Génération 2024 »

Propositions :

- Tendre vers l'aptitude partielle à la place de l'inaptitude (mettre en avant les capacités plutôt que les incapacités)
- Renforcer l'accompagnement humain sur les temps de pratiques d'EPS & activités physiques avec les AVSI / AESH / Services Civiques,...
- Incitation / facilitation des collectivités (formation des ETAPS / accessibilité /...)
- Développer le travail partenarial entre le mouvement sportif et l'éducation nationale pour faire connaître le champ des possibles aux parents = formations / informations aux parents
 - Développement d'une école des parents (se calquant sur l'aspect social du projet pour faire baisser la délinquance)
- **Développer une intelligence collective car les freins ont une réponse chez un acteur partenaire avec qui il convient de solutionner la réponse (disponibilité en journée, outils et fiches pratiques, matériel adapté, formation co-construit,...)**

Grande question n°2 : Chacun reconnaît aujourd’hui que le développement des pratiques sportives pour PSH passe par un travail transversal avec des acteurs différents (milieu sportif & milieu médico-social notamment). Comment faire dialoguer des acteurs aux cultures et priorités très différentes ?

Pour alimenter la discussion :

Lister les obstacles qui ont été rencontrés jusque-là dans le rapprochement entre acteurs sportifs et acteurs médico-sociaux.

Quels intérêts peuvent trouver les ESMS dans la mise en œuvre d’un projet avec un club sportif ? Quels besoins ?

Comment faire connaître l’offre sportive territoriale aux personnes en situation de handicap ? Les MDPH/MDA et associations représentatives (APF, UNAPEI, etc.) sont-elles les meilleurs relais ?

Les services à domicile type SESSAD peuvent-ils avoir un rôle dans la pratique sportive ?

Les acteurs sportifs travaillent-ils à sensibiliser les professionnels du travail social (éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux...) au parasport ? Pourraient-ils le faire ? Quels sont leurs besoins pour y parvenir ?

CE QUI NOUS RASSEMBLE SUR LE SUJET	CE QUI FAIT DEBAT ENTRE NOUS	CE DONT ON A BESOIN POUR DEVELOPPER DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle continuité pour les personnes quand elles sortent de l'ESMS ? • Pourquoi la prise en charge des transports d'une PSH pour l'accès aux sports est inégale d'une ville à l'autre ? • Les Maisons Départementales des personnes Handicapées (MDPH) sont centrales car elles voient passer beaucoup de PSH, • Il est important de prendre en compte le projet individuel des PSH en ESMS afin de donner de la place à l'activité physique, • Rôle des SESSAD (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile) = quelle place pour le Parasport et sa vulgarisation ? • Manque de disponibilité et de motivations des chefs d'établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle pratique en ESMS ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment mesurer / quantifier la pratique en établissements • Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) = quelle place pour le sport ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Disparition des temps dédiés aux sports pour des raisons de rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte SYSTEMATIQUE du Sport / activité physique est nécessaire dans les projets des associations gestionnaires et des projets d'établissements, • Hausse du temps de pratique de l'activité physique en ESMS

Propositions :

- Rendre obligatoire la prise en compte du projet individuel de la personne accompagnée en ESMS,
- Financement de l'Agence Régionale de Santé et des acteurs sur la réponse aux besoins des PSH en lien avec leurs projets de vie,
- Apporter une réponse collective à l'accès aux transports adaptés en lien avec les besoins spécifiques pour l'accès aux équipements sportifs (porte à porte ? (horaires de pratique en soirée,...))
- Accroître le rôle des MDPH dans l'accompagnement notamment dans le faire savoir et en tant que facilitateur. Faciliter la mise en lien avec le projet sportif des PSH,
- Utiliser les SESSAD comme des leviers de la désinformation des parents,
- Meilleure communication = renforcer les temps de partage des actions et bonnes pratiques en territoires pour faciliter et renforcer l'essaimage des projets / actions.

Grande question n°3 : Quel rôle de l'ARS dans l'accompagnement des acteurs au développement du sport pour les PSH ?

Pour alimenter la discussion :

Les ARS ont mis en place un outil, le Contrat pluriannuel objectifs et de moyens (CPOM) avec les différents ESMS. Le sport peut-il intégrer de manière plus systématique les CPOM ? Si oui, comment ?

Comment décliner cette volonté dans les projets individualisés des personnes accueillies ?

Le développement du sport handicap peut-il être cohérent avec la mise en place de dispositif sport santé par les ARS ou autre ? Les acteurs font-ils tous la distinction entre sport-santé et sport-handicap ?

Les ARS signent des Contrats Locaux de Santé (CLS) avec des intercommunalités. Les CLS peuvent-ils être des outils intéressants pour promouvoir le développement de la pratique sportive pour des PSH au niveau intercommunal ?

Les ARS peuvent-elles mettre en place des Appels à projets spécifiques pour le développement du sport ?

CE QUI NOUS RASSEMBLE SUR LE SUJET	CE QUI FAIT DEBAT ENTRE NOUS	CE DONT ON A BESOIN POUR DEVELOPPER DES ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de rapprochement du mouvement sport handicap auprès des professionnels de santé <ul style="list-style-type: none"> ○ Rôle de prescription auprès des familles, ○ D'information auprès des familles, • Lien avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) est crucial dans la construction d'un modèle partenarial parasportif pour le partage d'informations • 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissances dans les missions de l'ARS et de ses champs d'interventions, • Manque de connaissance sur les dispositifs existants de l'ARS sur le champ du sport <ul style="list-style-type: none"> ○ Des appels à projets existent-ils? 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'interconnaissance du monde sportif et sanitaire afin de faciliter la diffusion d'informations. • Centraliser et coordonner ces informations au sein du milieu sportif pour la rendre plus lisible pour l'ARS.

Propositions des groupes :

- Les contrats locaux de santé (CLS) peuvent être un levier pour développer et renforcer un réseau parasportif et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) peuvent également être facilitants pour porter l'accès à la pratique du public,
- Prescri'mouv est le dispositif régional porté par l'Agence Régionale de Santé pour la prescription de l'activité physique sur ordonnance pour les personnes atteintes d'une Affection de longue durée (ALD). (**Attention, à bien distinguer du Sport Santé puisque ce n'est pas pareil !!**)
 - Pourquoi ne pas construire un modèle identique sur le parasport de sorte à développer des pratiques à tout âge pouvant être accompagnées jusqu'à une pratique en club para-accueillant.
- Vis-à-vis des MDPH, le rôle de l'ARS est fondamental car il peut aider à la structuration ; de sorte à ce que la pratique d'activité physique et les parasports soient une réponse à un besoin individuel des usagers au même titre que les besoins déjà identifiés.

- Préconisations de l'Etat des Lieux Grand Est :

Préconisation 1	Promouvoir, favoriser et renforcer la définition du handicap, de l'activité physique adapté et du parasport.
Préconisation 7	Développer la prise en compte du volet parasportif dans le mouvement sportif régional au travers de ses instances, projets sportifs territoriaux et de groupes thématiques.
Préconisation 8	Favoriser la synergie des techniciens territoriaux du parasport pour centraliser les connaissances et appliquer un projet commun.
Préconisation 9	Accompagner la professionnalisation du Parasport et mutualiser le savoir-faire en territoire.
Préconisation 10	Réfléchir et co-construire un nouveau modèle de club para-accueillant
Préconisation 11	Mobiliser les acteurs sur la connaissance du matériel adapté et créer un modèle régional de mutualisation du matériel sportif adapté.
Préconisation 16	Valoriser et renforcer l'expertise parasportive auprès des ligues homologues afin de soutenir la prise en charge du public et créer un modèle régional de formation parasportive.